

# Co-construction du projet personnalisé de Marie-Rose par le SSIAD



Marie-Rose est une personne âgée en perte d'autonomie. Sa situation nécessite la mise en place d'interventions multiples en lien avec un SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) afin de sécuriser son maintien à domicile.

## Prérequis

- Le DUI du SSIAD, et le logiciel métier du médecin traitant sont interopérables avec les services et référentiels sodes du numérique en santé grâce aux versions Ségur.
- Les professionnels du SSIAD (infirmiers, auxiliaires de vie, aides à domicile, responsables de secteur...) possèdent un n°RPPS et sont équipés de moyens d'identification électronique (MIE) adéquats en fonction de leur profession exercée et de leur niveau de responsabilité ([guide à consulter](#)). Le SSIAD est équipé de certificat(s) logiciel(s).

## 1. Des soins infirmiers à domicile sont prescrits à Marie-Rose



L'état de santé de Marie-Rose nécessite un **accompagnement à domicile**.

- Au cours de son suivi, le médecin traitant de Marie-Rose lui **prescrit des soins infirmiers à domicile à effectuer par un SSIAD** (administration de médicaments, toilette partielle, aide aux courses) **et des médicaments**. Il dépose les prescriptions dans le **DMP de Marie-Rose**.
- Le **médecin traitant communique la prescription par MSSanté au SSIAD** en demandant un début de prise en charge.



Pour sécuriser les données de santé de Marie-Rose et faciliter l'échange et le partage de ces dernières entre professionnels, il est important que l'ensemble des intervenants dans son parcours de soin fasse appel au téléservice **INSi** pour récupérer ses informations au début de sa prise en charge. La pièce d'identité de Marie-Rose est récoltée pour qualifier son **INS**.



## 2. Le SSIAD prépare ses interventions auprès de Marie-Rose

**Le SSIAD prend connaissance des informations concernant Marie-Rose.**

- Pour préparer son accompagnement, les professionnels du SSIAD qui sont habilités et authentifiés **consultent le DMP de Marie-Rose** pour accéder à ses informations. Les **documents** (compte-rendu de cardiologie, bilans mémoire, bilans sanguins...) **ont été déposés en amont par le médecin traitant, les médecins spécialistes**, le kiné, le podologue, l'IDE et établissements sanitaires spécialisés (ESA, centre mémoire, HAD, laboratoires...) l'accompagnant jusqu'ici.

Il est toujours difficile de trouver du temps pour **réunir l'ensemble des partenaires médico-sociaux** pour un bilan/projet personnalisé. La **dématérialisation** et l'**interopérabilité** facilitent le partage d'informations entre professionnels intervenants autour de Marie-Rose.

## 3. Le projet personnalisé de Marie-Rose est co-construit et partagé entre tous les acteurs de sa prise en charge

**Le SSIAD approfondit ses informations sur Marie-Rose pour améliorer son accompagnement.**

- En parallèle de l'évaluation de ses besoins à domicile, le responsable de secteur du SSIAD **commence à rédiger son projet personnalisé d'accompagnement (PPA)** à partir des éléments fournis par MES et les partenaires.
- Les professionnels du SSIAD **consultent Marie-Rose et ses proches** pour commencer la rédaction. Ils identifient les différents **partenaires médicaux** (IDE libéral, gériatre, pharmacie, podologue, kiné), **médico-sociaux** (EHPAD pour accueil temporaire) **et sociaux** (auxiliaire de vie, aides ménagères) et échangent avec le **médecin traitant de Marie-Rose via MSSanté** pour co-construire les objectifs de l'accompagnement.
- Le **PPA est partagé par MSSanté** à tous les partenaires pour recueillir leurs avis et modifications avant la présentation finale à Marie-Rose pour signature. Enfin, il est **initialisé sur le DUI du SSIAD** et envoyé par **MSSanté et sur le DMP de Marie-Rose**, permettant aux différents partenaires de le consulter en cas de besoin.



## 4. Marie-Rose a besoin de soins infirmiers en parallèle du SSIAD

**Son état de santé nécessite une coordination matin et soir entre une IDE libérale et le SSIAD.**

- Le **PPA est partagé par MSSanté** avec l'**IDE libérale** qui peut aussi consulter le DMP de Marie-Rose. Le PPA finalisé peut être **intégré au DMP**. L'IDE libérale **met à jour régulièrement** le DMP de Marie-Rose tout au long de sa prise en charge pour informer le SSIAD des évolutions de son état de santé.



**Documents échangés ou partagés pendant le parcours :**

- Informations médicales, environnementales et sociales
- Compte-rendu de cardiologie, bilans mémoire, bilans sanguins
- Prescriptions de soins infirmiers et médicaments (cardio-vasculaires notamment)
- Projet personnalisé

## Co-construction du projet personnalisé de Marie-Rose par le SSIAD

### Pourquoi utiliser les services et référentiels socles du numérique en santé ?

La perte d'autonomie de Marie-Rose et sa demande d'accompagnement impliquent une **coordination des interventions à domicile** pour fluidifier son parcours et lui permettre de vivre à son domicile.

Cet accompagnement nécessite un échange et partage d'informations rapide entre tous les acteurs gravitant autour de Marie-Rose (médecin traitant, intervenants libéraux, médico-sociaux, sociaux, SSIAD...) qui sont sécurisés et facilités par les services et référentiels socles.



#### POUR MARIE ROSE



L'INS sécurise Marie-Rose, en réduisant les risques d'erreurs d'identification lors de sa prise en charge (ex : médicaments pour la tension, médicaments cardiovasculaires).



En activant Mon espace santé, Marie-Rose peut compléter et consulter les documents utiles aux partenaires et professionnels du domicile, de manière dématérialisée. Elle peut accéder à tout moment aux nouveaux documents produits la concernant.

Au besoin, Marie-Rose peut échanger avec les professionnels intervenant dans sa prise en charge (sur initiative du professionnel) à l'aide de la messagerie sécurisée citoyenne.

#### POUR LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS SA PRISE EN CHARGE



Les professionnels du domicile sont assurés que l'ensemble des documents partagés ou échangés dans le cadre de leurs interventions soient bien rattachés à l'identité de Marie-Rose grâce à la présence de l'INS sur ces documents.



Le DMP offre aux professionnels du domicile autorisés un gain de temps et d'efficacité, et une meilleure connaissance du parcours de Marie-Rose, à travers l'accès immédiat et sécurisé aux documents de santé la concernant.



Les professionnels intervenant dans la prise en charge de Marie-Rose peuvent échanger entre eux de manière plus rapide, sécurisée et fluide, sans avoir recours au format papier et à l'envoi de courriers, ou avec son médecin traitant si nécessaire.

#### Ressources disponibles

❖ [Parcours guidé ANS / Contrat d'adhésion ANS dématérialisé](#)

❖ [Guide DUI interopérable avec les services et référentiels socles](#)

❖ [Fiches de synthèse par service socle](#)

